



Association
Améthyste
Lille

Règlement Interieur

- I. Adherent.e.s*
- II. La Cie Amethyste*
- III. Photographes/videastes*

I. Adherent.e.s

1. Adhésion à l'association

Pour adhérer à l'association, il faut :

- Fournir une photocopie de pièce d'identité
- Avoir rempli la fiche d'adhésion
- Payer la cotisation annuelle
- Avoir rempli la fiche du droit à l'image

2. Avantages

Les adhérent.e.s bénéficient de nombreux avantages :

- Une *réduction de -50% sur toutes les activités de l'association* (stages, spectacles, candidature au festival Allende...)
- Le droit de participer aux *cessions de « training libre »* (voir la partie II article 2) au même droit que les danseur.se.s de la compagnie.
- Le droit *d'accompagner les danseur.se.s de la compagnie dans tous leurs évènements artistiques* (tournages, festivals, spectacles, ...). C'est l'occasion de multiplier les rencontres et de s'enrichir sans avoir à dépenser un sous !
- Participer à *l'organisation d'un gros évènement* (festival Allende par exemple) et pouvoir en profiter pleinement de l'intérieur (coulisses, accueil des artistes, préparation des stands, expositions photos, apporter ses idées, gérer la décoration...)
- Etre *défrayé.e* des frais de transport sur les longs trajets
- Faire partie du *Conseil d'Administration* (décisions importantes de l'association)

3. Assemblées Générales

Tou.te.s les adhérent.e.s sont convié.e.s aux Assemblées Générales par mail, SMS ou via le groupe Facebook. Seule.s les adhérent.e.s ayant payé leur cotisation annuelle et ayant plus de 16 ans ont le droit de vote.

4. Salle de danse (cession training libre) :

La salle de danse doit être ouverte à 13h45 par une personne désignée responsable chaque semaine. Le temps d'échauffement dure 15 minutes et la répétition collective se déroule de 14h à 16h. La salle de danse devra être libérée à 16h15 précises.

5. Retards :

La mairie nous prête gracieusement la salle de danse. En retour nous sommes contraint.e.s par des horaires fixes. Par soucis de respect pour la mairie et ses employé.e.s, aucun retard ne peut être toléré.

Ce pourquoi la personne responsable de l'ouverture de la salle doit prévoir d'arriver à 13h40 afin de ne pas gêner l'organisation des concierges et ouvrir la salle à l'heure convenue (13h45).

Par respect pour l'équipe, les danseur.se.s et tout.e autre membre de l'association sont tenu.e.s d'éviter les retards (sauf justification en amont).

Accumuler les retards peut remettre la place d'un.e des membres de l'association en jeu.

Attention! Les sessions de training « libre » sont elles aussi soumises à des horaires. « Libre » ne signifie pas de se donner la liberté de rentrer et sortir de la salle à sa guise comme dans un moulin.

6. Absences :

Les absences sont compréhensibles et acceptables du moment où elles sont justifiées en amont. Pensez à justifier vos absences de façon naturelle à l'ensemble de l'équipe en laissant un mot sur Facebook au moins 2 heures avant le début de la répétition (sauf cas majeur : baisse de tension soudaine, gros souci personnel, se retrouver coincé dans un métro, cacher un cadavre à la dernière minute...).

Seules 2 absences non justifiées seront tolérées, une troisième absence non justifiée conduira à l'exclusion.

7. Matériel et locaux :

L'association utilise des locaux communaux et payés. Il est demandé aux adhérent.e.s de débarrasser (bouteilles, serviettes, vêtements...), de ranger (chaises et tables), et de laisser les salles propres (notamment les sanitaires) après les activités.

8. Accidents et sécurité :

En cas d'accident lors de répétitions et d'événements, l'assurance de l'association prendra en charge les frais des soins. Toutefois, l'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

9. Planning :

L'association n'étant pas locataire des locaux, elle dégage sa responsabilité en cas de fermeture des salles ordonnée par le prêteur.

10. Fonction :

Chaque adhérent.e à un droit de regard sur les différentes activités de l'association et peut participer à l'élaboration d'un projet ainsi qu'à sa mise en œuvre. Il doit se tenir naturellement informé.e des données utiles liées à l'association.

Chaque adhérent.e peut apporter son aide en fonction des différents besoins de l'association (spectacles, concours, festival, stages...). Voici une liste de rôles et de missions susceptibles de vous correspondre, auxquelles vous pouvez décider d'adhérer à n'importe quel moment dans l'année (si celle-ci n'est pas déjà occupée) :

ROLES / FONCTIONS	MISSIONS PROPOSEES
Community manager	Gérer la communication sur les réseaux sociaux (site, facebook, twitter, youtube...) Mettre à jour l'actualité des activités artistiques sur les réseaux sociaux
Chargé.e de production	Démarcher et vendre les spectacles sur le marché culturel et artistique
Chargé.e de presse	Démarcher auprès de la presse, radio, TV, journalistes
Chargé.e de pub / graphisme	Création affiches, flyers, cartes de visites, vêtements Participer à la visibilité de l'association et de la Cie Améthyste
Aide à la diffusion	Distribuer flyers et affiches Promouvoir l'association par le bouche à oreille
Aide à la communication	Partager les publications des réseaux sociaux Inviter ses contacts à suivre les réseaux sociaux de l'association
Aide à l'organisation et mise en œuvre des événements	Se porter bénévole pour des tâches simples (bar, billetterie, accueil spectateurs...) Gérer une équipe de bénévoles Participer à la logistique de l'évènement
Aide à la prise de vue	Filmer et prendre des photos sur les événements et les tournages
Accompagnement et soutien bénévole	Soutenir l'association et la Compagnie sur des actions spécifiques S'investir de façon ponctuelle ou régulière, volontaire et à titre gratuit.
Membre du Conseil d'Administration	Décisions importantes de l'association, par exemple sur les orientations artistiques du festival, les partenaires, les achats etc...
Secrétaire (membre du Conseil d'Administration)	Gérer le carnet d'adresse Gérer les compte-rendus de réunion Logistique de la communication (impression documents, flyers, affiches etc) Aller chercher le courrier à la MDA

II. La Cie Amethyste

L'adhésion à l'association n'implique pas de faire partie de la *Cie Amethyste* qui bénéficie d'avantages spécifiques. Toutefois, les membres de la *Cie Amethyste* sont soumis.es exactement aux mêmes règles que les adhérent.e.s de l'association.

Les spécificités pour les danseurs et danseuses de la *Cie Amethyste* sont décrites ci-dessous.

1. Intégration dans la Cie Amethyste :

Pour faire partie des danseur.se.s de la *Cie Amethyste*, il faut avoir:

- Passé une audition
- Reçu l'approbation de l'ensemble des danseur.se.s
- Fourni une photocopie de pièce d'identité
- Rempli la fiche d'adhésion à l'association
- Payé la cotisation annuelle
- Rempli la fiche du droit à l'image



2. Répétitions :

Deux créneaux sont prévus dans la salle de danse pour l'association *Amethyste Lille*: le mardi et le vendredi de 13h45 à 16h15, de Septembre 2017 à Juin 2018, excepté durant les périodes de vacances (sauf en cas de demande de la part des adhérent.e.s).

Ces deux créneaux ont chacun un objectif distinct :

- Un créneau de cession « *training libre/échanges/recherches* »

il permet à chacun de développer son style et sa technique en se confrontant aux autres, à échanger et partager ses connaissances afin de s'enrichir mutuellement, créer un espace de recherches, de tests et de métissage permettant de se renouveler constamment.

Les danseur.se.s sont libres de venir à ce créneau quand iels le souhaitent puisque ce fonctionnement ne nécessite aucun engagement particulier. Nous leur demandons simplement d'avertir de leur présence ou absence en amont (2h avant minimum) par respect pour les autres.

- Un créneau de cession « *créations/répétitions/projets* »

il consiste à réunir une même équipe chaque semaine afin d'évoluer au sein d'un même projet ayant pour finalité d'être présenté en public (démonstration, vidéo-clip, spectacle...). La répétition est gérée par le(s) danseur.se(s) qui dirige(nt) le projet. Un projet peut durer de 4 à 12 semaines en fonction de sa proportion. Il nécessite un engagement auprès des danseur.se.s participant.e.s au projet en cours.

3. Discipline :

Il est demandé aux danseur.se.s de respecter les horaires, d'avoir un bon esprit de groupe, un respect mutuel et une présence régulière. Il est important de communiquer entre nous, de ne pas hésiter à exprimer ses ressentis, ses besoins, ses contraintes ou autres sujets ayant un lien avec ce qu'il se passe à l'intérieur de l'association.

4. Fonction:

Nous avons choisi de dissocier l'association *Améthyste Lille* et la *Compagnie Améthyste*.

Pour faire partie de la Cie, il faut adhérer à l'association puisque c'est elle qui nous porte et nous donne accès à tous nos privilèges (salle de danse, défraiements frais de transports, réalisation des projets, assurance blessure, festival à ALLENDE, etc).

Les règles qui s'appliquent aux adhérent.e.s s'appliquent donc également aux membres de la Cie.

Les danseur.se.s ne sont pas tenus d'assurer un rôle à l'intérieur de l'association, néanmoins ils peuvent décider d'adhérer à une fonction à n'importe quel moment de l'année si celle-ci n'est pas déjà occupée.

Ils peuvent également faire partie du Conseil d'Administration. Toutefois, nos statuts spécifiant que nous sommes une association à but non lucratif pour les membres du Bureau, aucune danseur.se de la Cie *Améthyste* ne peut candidater au Bureau de l'association.

5. Les avantages d'un.e danseur.se de la Cie :

- Chaque danseur.se adhérent.e à l'association bénéficie d'une *cagnotte* qu'il peut remplir grâce à des actions (spectacle, atelier, stage, événement...) et qu'il peut utiliser dans le cadre de son développement artistique (se payer des workshops, des vêtements de danse, accessoires...)
- S'enrichir avec d'autres danseur.se.s, apprendre d'autres styles, faire partie d'une équipe artistique
- Bénéficier d'une *salle pour training* gratuitement
- Multiplier les rencontres / événements artistiques
- Pouvoir réaliser toutes sortes de *projets artistiques* grâce aux moyens mis à disposition par l'association (tournages, créations, shootings, stages...)
- Bénéficier d'une *communication gratuite* sur son parcours artistique et ses actualités
- *Donner cours* lors des stages de l'association (et ainsi remplir sa cagnotte)*
- Bénéficier de la *gratuité des stages* proposés par l'association